



Cabinet
Christophe PAYEN

**Mouvement des Entreprises de France
MEDEF**

Association loi 1901
55, Avenue BOSQUET – 75330 PARIS CEDEX 07

**Attestation du commissaire aux comptes du MEDEF relative
au rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail
pour l'année civile 2020.**

A l'attention, de Monsieur Christophe BEAUX, Directeur Général du MEDEF.

En notre qualité de commissaire aux comptes du MEDEF et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 8 du règlement financier de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L.2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement financier de l'AGFPN.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 8 du règlement financier de l'AGFPN figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec :
 - o la convention de financement
 - o la comptabilité

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151
135, rue Danton – Immeuble D2 – 92500 RUEIL MALMAISON
Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88



- vérifier la concordance du montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L.2135-11 du code du travail avec la comptabilité et pour les organisations affiliées ayant reçu des crédits, les attestations de leurs commissaires aux comptes ou de leurs experts-comptables ainsi que les justificatifs transmis, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier l'éligibilité de ces charges au financement par l'AGFPN ou la conformité des dépenses avec la définition des missions ;
- vérifier que les règles appliquées pour l'affectation des charges sont décrites dans le rapport et qu'elles sont conformes avec les décisions de la direction ;
- vérifier, sur la base de tests, la conformité de fonctionnement du processus d'affectation des charges avec la description qui est faite ;
- apprécier la sincérité des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles qu'il ne nous appartient pas de vérifier au regard du règlement financier de l'AGFPN.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels du MEDEF, à l'exception de la prise en compte dans le rapport présenté des justificatifs définitifs des frais engagés par les MEDEF régionaux et transmis jusqu'au début du mois de juin.

Sur la base des travaux effectués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Fait à Rueil-Malmaison, le 21 juin 2021.

Christophe PAYEN
Commissaire aux comptes



AGFPN – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU MEDEF

PRINCIPES

La [loi n° 2014-288 du 5 mars 2014](#) relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Ce fonds est géré par l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN).

Le MEDEF a signé le 29 mai 2015 une convention avec l'AGFPN définissant les conditions et les modalités de répartition et de versement des crédits par l'AGFPN au MEDEF, conformément aux articles [L. 2135-13](#) et [R. 2135-14](#) du code du travail, dans les conditions prévues aux articles [R. 2135-27](#) et suivants du même code.

Le MEDEF assure au titre de cette convention les négociations, le suivi et la mise en œuvre des accords, la coordination des études et évaluation sur le champ de l'emploi et de la formation et des actions de communication d'intérêt général.

Le MEDEF a décidé de décliner sa mission au niveau régional avec une politique en matière d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles ainsi qu'aux besoins concrets des entreprises de chaque région.

Ainsi, le MEDEF a mandaté les MEDEF Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritaires en région, en cohérence avec les priorités retenues par le MEDEF sur le plan national. A cet effet, le MEDEF a signé en 2020, avec les MEDEF Régionaux un mandat de gestion Emploi-Formation, prévoyant l'affectation de moyens pour la réalisation de ces missions.

1. ACTIONS D'AMPLEUR NATIONALE

Le MEDEF s'appuie principalement sur sa Direction Education-Formation (DEF) pour promouvoir le développement des compétences dans les entreprises et leur compétitivité dans le cadre des politiques paritaires. Elle agit à cet effet sur l'orientation professionnelle et la formation continue, au niveau national mais aussi régional. Le Bureau de la Commission Education-Formation-Compétences décline les positions du MEDEF définies au sein de son Conseil Exécutif.

Les missions de la Direction Education-Formation concernent :

- La préparation, le déroulement et le suivi des négociations sur la formation professionnelle entre les partenaires sociaux ;
- La mise en œuvre des Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) relatifs à la formation professionnelle ;
- Le renforcement et la structuration de la gouvernance de la formation professionnelle ;
- L'élaboration de propositions pour une politique d'orientation professionnelle, renforçant les liens entre l'école et l'entreprise ;
- L'élaboration de propositions sur l'éducation, l'enseignement supérieur et l'apprentissage ;
- La représentation et la promotion des intérêts des entreprises auprès de différentes instances (Conseil Supérieur de l'Education, Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, Commission des titres d'ingénieur, Commissions professionnelles consultatives, Comité licence-master-doctorat),
- La réalisation d'études et l'élaboration de projets nationaux et territoriaux pour mieux cerner les besoins en compétences des entreprises, faire connaître les métiers et leurs évolutions, et favoriser l'insertion et la qualification des jeunes ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions sur l'orientation et la formation professionnelle concernant les entreprises, les jeunes, les salariés et les organismes de formation et CFA ;
- La prise en compte des dimensions européenne et internationale de la formation.

Pour exercer ces missions, le MEDEF est présent dans les principaux mandats suivants (par ordre alphabétique) :

- AKTO
- Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle (Certif Pro),
- Centre Inffo,
- Commission consultative nationale des IUT (CCN-IUT),
- Commission des titres d'ingénieurs (CTI),
- Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG),
- Commissions paritaires interprofessionnelles régionales (Transitions Pro),
- Commissions professionnelles consultatives (CPC) interministérielles,
- Comité de suivi licence-master-doctorat (CSLMD),
- Comité d'organisation des expositions du travail et du concours « Un des meilleurs ouvriers de France » (COET-MOF),
- Comité français des olympiades des métiers (Worldskills France)
- Comité national du label EDUFORM,
- Comités régionaux de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP),
- Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER),
- Conseil supérieur de l'éducation (CSE), ,
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM),
- Fonds d'assurance formation du commerce, de l'industrie et des services (AGEFICE)
- France compétences,
- Institut national de la relation client (INRC)

1.1. LES CHANTIERS NATIONAUX

A. EN MATIERE DE GOUVERNANCE

MISE EN PLACE DE FRANCE COMPETENCES

Née de la volonté de l'Etat de simplifier et renforcer la gouvernance nationale par la création d'une institution nationale de référence, France compétences résulte de la fusion du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP), du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

Etablissement public à caractère administratif, doté d'une gouvernance quadripartite (représentants de l'Etat, des Régions, des salariés et des employeurs, et personnalités qualifiées) et placée sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle, France compétences exerce des missions de financement, de régulation, de contrôle et d'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le conseil d'administration de France compétences compte 15 membres répartis dans cinq collèges :

- 3 Représentants de l'État (Formation professionnelle, Budget et Education nationale, l'enseignement supérieur et l'agriculture)
- 5 Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel
- 3 Représentants des organisations d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel
- 2 Représentants des conseils régionaux
- 2 Personnalités qualifiées

Au sein du Collège « employeurs » et du collège « salariés », chaque organisation professionnelle d'employeurs dispose d'un nombre de voix fixé, en proportion de son audience au niveau national et interprofessionnel. Des suppléants siègent en cas d'empêchement des titulaires. La durée du mandat est de 3 ans.

France compétences comprend également 4 commissions statutaires :

- Commission Audit et Finances
- Commission Certification
- Commission Evaluation
- Commission Recommandations

La Commission Recommandations est présidée jusqu'en 2021 par le MEDEF.

En 2020, durant sa seconde année d'activité, France compétences a notamment :

- Assuré la répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage issus des contributions légales ;
- Émis des recommandations relatives aux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage déterminés par les branches professionnelles ;
- Supervisé les opérateurs régionaux chargés du conseil en évolution professionnelle (CEP) des actifs occupés hors agents publics ;

- Animé la Commission Certification, ainsi que son comité scientifique et posé les fondements de la refonte et de la modernisation du système de certification professionnelle ;
- Mené la procédure de reconnaissance des instances de labellisation de la qualité des formations.

En 2020 toutefois, France compétences a été confrontée à des difficultés de trésorerie conséquentes et a enregistré un déficit budgétaire se chiffrant déjà en milliards d'euros. La réforme a en effet levé de nombreux verrous et le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés en 2020 a atteint un niveau record, qui n'avait pas forcément été anticipé. Également, le deuxième dispositif le plus « consommateur » de fonds, à savoir le Compte personnel de formation, est lui aussi considérablement monté en charge en 2020.

En tant qu'administrateur de France compétences, le MEDEF a alerté tout au long de l'année 2020 sur les conséquences financières de certaines décisions, notamment la sanctuarisation de l'enveloppe du fonds de concours au plan d'investissement dans les compétences (PIC). Le MEDEF a œuvré également à ce qu'une partie des fonds de France Relance vienne abonder certaines lignes budgétaires sous-dotées par la réforme de 2018, comme le financement des transitions professionnelles via le CPF de transition professionnelle ou la reconversion et promotion par l'alternance (Pro-A).

STRUCTURATION ET DEPLOIEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES D'AKTO

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les 20 OPCA ont été supprimés et 11 opérateurs de compétences (OPCO) sectoriels ont été créés.

L'accord constitutif portant création de l'opérateur de compétences des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre (AKTO) a été conclu et signé le 14 mars 2019. Les statuts ont été conclus le 1^{er} avril 2019 au lendemain de la parution de l'arrêté d'agrément de l'OPCO.

Cet OPCO est né du rapprochement de branches professionnelles relevant du périmètre d'une part de cinq OPCA dont la fusion juridique a été entérinée le 1^{er} janvier 2020 (FAFIH, FAFTT, INTERGROS, OPCALIA et l'OPCA Transport pour le périmètre de la Délégation PROPRETE et Services associés), et d'autre part, de branches professionnelles issues du périmètre d'autres OPCA et pour lesquels il n'y pas eu d'intégration juridique des structures (AGEFOS PME concernant les organismes de formation, la restauration rapide, UNIFORMATION concernant les organismes de formation, OPCA PEPSS concernant l'enseignement privé indépendant).

Le MEDEF dispose de 5 sièges au sein du Conseil d'administration et représente au sein de celui-ci les branches professionnelles n'y siégeant pas. Le MEDEF dispose de 2 sièges au sein du Bureau.

En 2020, AKTO a poursuivi son processus de structuration entamé en 2019, processus évidemment ralenti et complexifié par l'impact de la crise sanitaire et économique du Covid-19. En termes opérationnels, AKTO a donc finalisé l'organisation de ses équipes de direction et a désigné, dans chaque Région, ses délégués chargés de coordonner et piloter les équipes de proximité. Au niveau national, les équipes ont été réparties au sein

de plusieurs pôles d'activités. Au niveau régional, les équipes n'ont pas encore pu être regroupées au sein de pôles de direction unique.

AKTO a déployé en 2020 une offre de services avant tout « réactive » auprès des branches professionnelles et des entreprises de son périmètre, en particulier auprès de celles ayant face à d'importantes difficultés. AKTO a ainsi largement contribué au succès de l'apprentissage et notamment des aides exceptionnelles en faveur de l'alternance. Il a aussi été sollicité par la DGEFP pour mettre en œuvre le déploiement du FNE-Formation nouvelle version mais aussi plusieurs EDEC.

Le MEDEF s'est impliqué dans le pilotage et le suivi de ces différentes mesures. En particulier, le MEDEF a animé en 2020 un groupe de travail régulier avec les branches professionnelles ne siégeant pas directement au Conseil d'administration, afin de recueillir leurs besoins et de les relayer auprès des instances paritaires d'AKTO.

MISE EN PLACE DES TRANSITIONS PRO

Le [décret n° 2018-1339 du 28 décembre 2018](#) a imposé un ANI pour définir les règles d'organisation et de fonctionnement des commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR).

Les partenaires sociaux ont conclu un ANI le 19 mars 2019. Selon cet ANI, les CPIR sont dénommés « Transitions Pro » suivies du nom de la région concernée.

Les missions des « Transitions Pro » sont les suivantes :

Transitions professionnelles

- L'instruction des demandes des salariés de prise en charge de leur projet, et la décision quant à la réalisation et le financement des projets de transition professionnelle ;
- L'examen et la vérification du caractère réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle.

Besoins en compétences et accompagnement

- L'information du public sur les organismes délivrant le conseil en évolution professionnelle et le suivi de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle sur le territoire régional ;
- L'analyse des besoins en emploi, en compétences et en qualifications sur le territoire et l'élaboration de partenariats régionaux avec notamment l'Etat, le conseil régional et les acteurs du service public de l'emploi permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels.

Certifications paritaires interprofessionnelles

- Par délégation de Certif Pro, le déploiement des certifications paritaires interprofessionnelles, notamment les certificats CléA et CléA Numérique.

La coordination des « Transitions Pro » est assurée par l'Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle, dénommée « Certif Pro ».

Certif Pro conduit les chantiers nationaux nécessaires en ce sens à travers une conférence des présidences, trésoriers et directions générales des « Transitions Pro ».

Certif Pro est l'interlocuteur unique de l'Etat et de France Compétences sur toutes questions nationales concernant les « Transitions Pro ».

En 2020, le MEDEF a assuré la Vice-présidence de Certif Pro au niveau national, ainsi que la Présidence ou la Vice-présidence de chacune des Transitions Pro en région.

C'est dans ce cadre que le MEDEF a été conjointement en 2020 avec les partenaires sociaux à l'initiative de la création du dispositif exceptionnel « Transitions collectives » (Transco). Pour pallier le manque de solutions collectives à la problématique des transitions professionnelles et anticipé les effets de la crise sanitaire et économique du Covid-19 sur le marché du travail, il était en effet impératif de prévoir un dispositif et des financements adéquats et adaptés aux besoins en recrutement des entreprises.

Le MEDEF a ainsi contribué fin 2020 à la réflexion sur les modalités de déploiement du dispositif, en prônant une coopération entre acteurs et un rôle prépondérant des Transitions Pro. Il a aussi contribué activement à la création et à l'identification, dans les territoires, des plateformes de transition. L'instruction ministérielle du 11/01/2021 décrit le mode opératoire du dispositif déployé officiellement le 15/01/2021. Le réseau régional du MEDEF est depuis pleinement mobilisé pour convaincre les entreprises de s'appuyer sur Transco dans leurs démarches de gestion des emplois et des parcours professionnels.

B. EN MATIERE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le MEDEF a conçu en 2020 des outils de communication pour présenter, expliquer et vulgariser l'ensemble des dispositions de la réforme de 2018 mais aussi l'ensemble des dispositions exceptionnelles qui ont été prises à compter de mars 2020 pour faire face à la crise sanitaire et économique du Covid-19.

- La diffusion papier et en ligne du guide « Loi #AvenirPro : comment m'en saisir dans mon entreprise ? » et du dépliant qui en fait la synthèse ;
- La diffusion de nombreuses actualités et notes pour décrypter les dispositions exceptionnelles concernant la formation professionnelle et l'apprentissage ;
- L'organisation de plusieurs webinaires destinés à présenter les conséquences de la réforme de 2018 sur le modèle économique des CFA ;
- L'organisation de plusieurs webinaires destinés à présenter l'intérêt des actions de formation à distance (FOAD) en partenariat avec le Forum français de la formation ouverte à distance (FFFOD) ;
- Un plan de communication national à la rentrée de septembre 2020 pour promouvoir les aides exceptionnelles en faveur de l'alternance (spots radios et encarts dans la presse nationale et la presse quotidienne régionale) ;
- Plusieurs outils pour encourager les entreprises à se saisir de Transco : un podcast, une infographie animée sur Youtube, une infographie en deux volets, une rubrique sur l'Extranet et l'internet du MEDEF présentant le dispositif et ses modalités de mise en œuvre, des interventions auprès des fédérations, de club RH, et des instances ayant sollicité le MEDEF (Business Europe, etc).

Les cibles :

- Les branches professionnelles, les MEDEF régionaux et territoriaux, à destination des entreprises (DRH et Chefs d'entreprise de TPE/PME) ;
- Les mandataires nationaux et régionaux du MEDEF.
- Les organismes de formation et les CFA ;
- Les jeunes et leur famille.

1.2. LES CHANTIERS OPERATIONNELS

A. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Le MEDEF a pris très rapidement conscience de l'impact de la crise sanitaire et économique sur l'alternance et particulièrement sur l'apprentissage : des groupes de travail ad hoc ont été montés dès mi-mars avec les différents acteurs : fédérations, MR/MT, partenaires (CPME, U2P, FNADIR, ANAF...)

Une vingtaine de propositions ont été soumises aux pouvoirs publics, dont la mise en place d'une prime exceptionnelle destinée à encourager le recrutement d'alternants. Le Gouvernement a finalement instauré une prime exceptionnelle d'un montant de 5 000 € ou 8 000 € maximum en fonction de l'âge de l'alternant recruté, valable jusqu'à fin février 2021, et ce quel que soit le niveau de diplôme préparé par l'alternant (alors qu'il était question initialement de le limiter à bac +3).

Surtout, après un gros travail de conviction du MEDEF, le Gouvernement a étendu le bénéfice de la prime exceptionnelle aux recrutements de jeunes en contrat de professionnalisation

Également, le MEDEF a poussé pour donner plus de temps aux jeunes et aux entreprises de conclure des contrats d'apprentissage après l'entrée en formation : passage de trois à six mois maximum de la période de formation préalable en CFA à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le MEDEF a par ailleurs initié en 2020 avec les fédérations adhérentes un travail sur la révision des « coûts-contrats ». L'enjeu est important : pour rétablir l'équilibre financier de France Compétences, l'Etat envisage de revoir à la baisse les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage déterminés par les branches. Pour ne pas se voir imposer une méthode, le MEDEF a pris les devants et prévoit de faire des propositions, d'ici à 2022, pour préserver la dynamique de l'alternance.

B. EN MATIERE TRANSFORMATION DU STATUT DES CFA

Dans le cadre de cette réforme, l'organisation, les missions et le fonctionnement du CFA sont également fortement modifiés. Les conditions de création et de fonctionnement des CFA sont les mêmes que celles des organismes de formation. Les statuts de l'organisme de formation qui dispense des actions de formation par apprentissage mentionnent expressément dans leur objet, cette activité.

Un GT d'accompagnement des branches professionnelles, des CFA de branches et des CFA interprofessionnels a été animé en 2020 par le MEDEF avec une mission d'appui des cabinets Amnyos et Orcom.

Les livrables ont été :

- Une FAQ, une hotline et des webinaires ;
- Un Vademecum sur la transformation du statut des CFA ;

C. EN MATIERE DE REPONSE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Les entreprises doivent faire face à des pénuries de compétences, entraînant d'importantes difficultés de recrutement. Certaines de ces carences sont chroniques, d'autres sont liées aux nombreuses évolutions et transformations des métiers induites par la révolution numérique ou encore la transition écologique. L'apparition de nouvelles formes de travail, la hausse des niveaux d'exigences et des attentes clients, les nouvelles contraintes réglementaires et juridiques... sont autant d'autres facteurs qui transforment aujourd'hui les emplois, les métiers et les compétences.

La définition d'une stratégie nationale d'anticipation de ces évolutions relève d'une compétence spécifique. De nombreux acteurs interviennent à l'heure actuelle sur le champ de l'observation et de la prospective emploi-formation et produisent une multitude de travaux et de ressources.

Le MEDEF a souhaité mettre à profit les travaux existants dans le cadre de sa réflexion sur l'anticipation des besoins de ses adhérents. Une étude sur les outils d'observation et de prospective des besoins en compétences des entreprises a été menée par le cabinet KYU. L'ensemble de ces outils a ainsi été cartographié, par suite de quoi des travaux ont été engagés au premier semestre 2020 pour établir un lexique commun de définitions de plusieurs notions du champ emploi-formation, identifier des indicateurs statistiques communs à analyser et travailler sur des éléments communs en matière de certification professionnelle.

Dans ce cadre également, en 2020, le MEDEF a maintenu le déploiement de l'outil ADECCO ANALYTICS, permettant d'identifier les besoins de recrutement des entreprises, les métiers en tension, et, ce au plus près des bassins d'emploi.

D. EN MATIERE DE RAPPROCHEMENT ENTRE L'ECOLE ET L'ENTREPRISE

L'année 2020 a été consacrée au déploiement opérationnel au niveau national et dans les territoires de la Convention de coopération conclue en 2019 entre le MEDEF et le ministère de l'Education nationale. Rappel des trois axes de cette Convention de coopération :

- Valoriser le monde professionnel, faire découvrir aux élèves les métiers d'aujourd'hui et demain via des actions d'information/orientation et leur donner l'envie d'entreprendre
- Favoriser l'accueil et l'immersion des jeunes et des personnels de l'Education nationale dans les entreprises, via des stages, des périodes d'alternance et de découverte professionnelle
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, peu importe leur voie de formation et valoriser encore davantage l'apprentissage et la voie professionnelle

Cette Convention a vocation à être déclinée régionalement entre les MEDEF régionaux et les Académies, voire les Conseils régionaux. A ce stade et depuis 2019, elle a été déclinée dans 10 Régions : AURA, BRETAGNE, CORSE, GUADELOUPE, ILE-DE-FRANCE, LA REUNION, MARTINIQUE, NORMANDIE, NOUVELLE AQUITAINE, PACA/SUD.

Le MEDEF soutient financièrement les MEDEF régionaux qui déclinent la Convention en leur accordant une enveloppe annuelle de 15 000 € pour le recrutement d'un/e chargé/é de relations école-entreprise.

Le Ministre de l'Education nationale a salué les actions concrètes déployées par les MEDEF régionaux dans les territoires, y compris ceux qui n'ont pas encore décliné la Convention. Les MEDEF régionaux et leurs adhérents sont à l'initiative de belles réussites.

Ce déploiement opérationnel repose sur la volonté du MEDEF de décroiser l'école et l'entreprise d'une part en contribuant à la feuille de route du Ministère de l'Education nationale en matière de réforme de l'enseignement professionnel, et d'autre part en renforçant les actions école-entreprise via le recensement des initiatives déjà engagées et l'incitation au déploiement d'actions innovantes.

En 2020, le MEDEF s'était fixé deux ambitions majeures :

- Placer les attentes des fédérations, des territoires et de leurs adhérents au cœur de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et régionales en matière d'éducation et d'orientation.
- Convaincre et travailler avec cet écosystème d'acteurs pour montrer que l'entreprise est une organisation humaine au service de l'élévation sociale des jeunes, au même titre que le système scolaire.

C'est ce qui a été fait au travers de multiples actions déployées à l'initiative des MEDEF régionaux tout au long de l'année 2020 et plus particulièrement durant la Semaine Ecole-Entreprise, qui a exceptionnellement eu lieu début octobre l'an passé. Le MEDEF national s'est lui aussi fortement mobilisé à cette occasion, notamment en s'associant à l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE) pour offrir aux établissements du secondaire des accès gratuits à la plateforme dématérialisée « P'AJE » qui a permis à de nombreux professeurs d'aborder les aspects de la relation école-entreprise de manière innovante.

ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION NUMERIQUE

Coalition numérique

La Commission Européenne, a initié la création de coalition numérique dans chaque pays de l'UE pour faciliter les coopérations entre les acteurs (entreprises, administrations, acteurs publics et privé, éducation) et remédier à l'inadéquation des compétences numériques sur le marché du travail européen.

Le MEDEF anime la coalition numérique française pour l'emploi et les compétences et ce, depuis son origine, en septembre 2017.

Les enjeux sont triples :

- Adapter les compétences aux métiers d'aujourd'hui ;
- Préparer aux métiers de demain ;
- Anticiper les nouvelles activités, les nouveaux besoins...Il faut non seulement continuer à améliorer le niveau de qualification, mais aussi agir sur les compétences tout au long de la vie.

Les objectifs de la Coalition digitale française :

- Fédérer une part importante des acteurs publics et privés œuvrant au niveau local ou national dans le champ de la formation professionnelle et du numérique (200 organisations membres)
- Identifier des projets pilotes
- Être un incubateur ou de laboratoire d'idées autour de la modernisation et de l'adaptation des outils, des référentiels et des méthodes en matière de qualifications, de formations et de certifications, le besoin d'adaptation en

continu des compétences de chaque française et de chaque français étant central.

- Identifier et promouvoir les initiatives et les bonnes pratiques en France, en Europe et à l'International et mener des actions concrètes sur l'ensemble du territoire par le biais d'expérimentations.
- Sensibiliser les managers et chefs d'entreprises
- Repérer les travailleurs qui nécessitent des formations digitales

La priorité en 2020 concerne l'anticipation de l'intelligence artificielle dans les PME et les impacts sur les métiers et les compétences: comment accompagner les chefs d'entreprises et les salariés? comment ajuster la formation initiale des actifs de demain? »;

A cet effet ont été produits un ensemble d'outils d'accompagnement destinés aux PME et à leurs salariés, permettant une meilleure appropriation de ces derniers: kits d'accompagnement, diagnostic de maturité IA pour les PME, cas d'usages, pod cast ... Cette expérimentation a fait l'objet d'une table ronde dans le cadre de la REF NUM 2020.

EMPLOIS QUALIFIES

En 2020, le Medef a mené un diagnostic approfondi, visant à identifier l'attractivité de la France vis-à-vis de l'emploi qualifié et les leviers d'une relocalisation d'activités en France.

FORMATION ET SENSIBILISATION DES ADHERENTS DU MEDEF AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DIVERSES REFORMES

L'Academy by MEDEF est un organisme de formation rattaché au pôle social du MEDEF. Il a pour vocation à proposer un programme de formations, en présentiel et en ligne, destiné aux entrepreneurs engagés, salariés, mandataires, collaborateurs des organisations professionnelles, des MEDEF Régionaux et Territoriaux qui portent les valeurs de l'entreprise, qui défendent au quotidien les idées du monde entrepreneurial.

Les enjeux :

- S'assurer du déploiement des actions nationales au niveau territorial,
- Permettre aux adhérents du réseau MEDEF (fédérations professionnelles, MEDEF Territoriaux et Régionaux) de comprendre les enjeux paritaires,
- S'assurer de la bonne gestion des mandats.

Les actions :

- Mise en place de modules de formation ;
- Déploiement en région des politiques publiques et diverses réformes ;
- Accompagnement et formation des mandataires nationaux et locaux ;
- Animation des réseaux et développement des compétences nécessaires aux membres des organismes paritaires.

ASSURANCE CHOMAGE, ACTIVITE PARTIELLE ET MESURES DE SOUTIEN

En 2020, le MEDEF a poursuivi, y compris dans le cadre du groupe politique paritaire avec les autres organisations d'employeurs et de salariés, son travail de réflexion et de proposition sur la réforme de l'architecture, de la gouvernance et du pilotage financier du régime d'assurance chômage : ces travaux ont pour objectif de clarifier les responsabilités des partenaires sociaux d'une part et de l'Etat d'autre part, dans un système devenu hybride de par son financement (impôt et cotisations patronales) et par les missions qu'il assurent (certaines de ces missions relevant de la solidarité).

Par ailleurs, dans le contexte de crise sanitaire, les équipes du pôle social du MEDEF ont mené une action forte pour participer au déploiement et à l'adaptation des mesures de soutien aux entreprises :

- ajustement du dispositif d'activité partielle à l'ampleur de la crise : une contribution constante aux travaux du gouvernement pour adapter en permanence le dispositif aux réalités vécues par les entreprises et les salariés dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire (niveau de prise en charge par l'Etat et l'Unédic de l'indemnité d'activité partielle, modalités de mise en œuvre simplifiées pour un accès facilité dans le contexte de crise) ;
- un accompagnement des dispositifs imaginés dans les branches pour répondre aux spécificités sectorielles et notamment : individualisation de l'activité partielle, accès de certains publics à ce dispositif auquel ils n'avaient jusqu'ici pas accès (artistes, vendeurs à domicile, etc.), mise en place de l'activité partielle de longue durée ;
- adaptation et simplification des règles des relations individuelles et collectives du travail dans la période de crise sanitaire : contribution et accompagnement du déploiement des mesures gouvernementales en matière de simplification des règles du dialogue social dans la période, des possibilités pour l'employeur d'imposer la prise de congés payés et de jours « RTT » sous certaines conditions, adaptation des règles relatives à la durée du travail, etc.
- prise en charge des congés payés acquis pendant les périodes de confinement : le MEDEF est intervenu aux côtés des branches les plus concernés par les arrêts complets ou partiels d'activité afin de mettre au point, en concertation avec le Ministère du travail, un dispositif de prise en charge par l'Etat, sous certaines conditions, des congés payés acquis pendant les périodes de confinement ;
- mise en œuvre des réponses adaptées face à la crise sanitaire dans les différents organismes paritaires et apparentés dans le domaine des politiques d'emploi :
 - APEC : continuité de service et prestations spécifiques à destination des jeunes diplômés (en partenariat avec l'Etat) ;
 - AGEFIPH :
 - diffusion d'une information ciblée sur l'accompagnement de la situation de crise sanitaire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'AGEFIPH (entreprises et travailleurs en situation de handicap),
 - possibilité de report paiement des contributions au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, prise en charge des surcoûts liés au télétravail sous la forme d'un forfait quand l'employeur est tenu d'organiser le travail à distance d'un salarié en situation de handicap,
 - remboursement des frais de transport / hébergement / restauration des salariés ou travailleurs indépendants en situation de handicap (200€ / jour / personne) pour certaines activités, continuité des

- parcours de formation (pour les apprentis et stagiaires : aide forfaitaire, maintien des rémunérations pendant les formations suspendues),
 - mise en place d'une permanence d'écoute téléphonique,
 - aide supplémentaire de soutien à la création d'entreprise,
 - accompagnement « post-COVID » pour les créateurs d'entreprise ;
- Pôle emploi : continuité de service pendant la crise, prorogation de certaines aides, notamment pour les demandeurs d'emploi dont la formation a été arrêtée ou suspendue, etc.

2. ACTIONS D'AMPLEUR REGIONALE

Les équipes de la Direction Education-Formation du MEDEF - Responsables Emploi-Formation (REF) et Coordinateurs Régionaux de l'Emploi et de la Formation (CRFP)- implantées dans les MEDEF régionaux ont été fortement mises à contribution au cours de l'année 2020.

2.1. IMPLICATION DES EQUIPES REGIONALES EMPLOI-FORMATION DU MEDEF

La crise sanitaire et économique du Covid-19 a en effet mis en évidence le fait que les correspondants régionaux du MEDEF en charge des sujets emploi et formation intervenaient en réalité sur un champ beaucoup plus large, notamment en matière d'accompagnement des entreprises sur les sujets économiques, de santé au travail, de ressources humaines...

La Direction Education-Formation a ainsi entrepris en 2020 de réviser les missions des REF-CRFP afin qu'elles soient plus en adéquation avec leur périmètre d'intervention réel et qu'elles soient plus adaptées aussi à la gestion de la crise. Ce travail a été mené en commun avec les Présidents et les DG des MEDEF régionaux et a fait l'objet notamment d'un reporting hebdomadaire entre avril et août 2020.

Un rapport plus détaillé des différences actions menées en 2020 par les MEDEF régionaux est disponible en annexes. Ci-dessous toutefois une liste non-exhaustive :

Actions d'information des relais territoriaux et des responsables d'entreprises

- Organisation de groupes de travail entreprises sur la thématique de la réforme pour mesurer les impacts sur les entreprises en lien avec les Medef territoriaux et les fédérations professionnelles
- Réunion d'information et de formation des élus patronaux dans le cadre des instances des Medef régionaux (bureau, commission emploi formation)
- Intervention dans des réunions de RH, chefs d'entreprise organisés avec les MT en territoires
- Diffusion de lettres d'information

Actions en faveur du déploiement de l'alternance

- Appui aux CFA par l'exercice de mandats au sein de certains CFA interprofessionnels, et par l'animation de nos mandataires siégeant au sein de conseils de perfectionnement ;
- Mobilisation de certains CFA pour bénéficier de l'accompagnement des cabinets Amnyos/Orcom dans le cadre du GT national ;

Suivi des mandataires emploi/formation

- Mise à jour des fichiers (mandats + contacts)
- Création d'un tableau récapitulatif des mandats et des différentes instances
- Suivi de la charte du mandataire
- Gestion des formalités (courriers de désignation des mandataires, remise de documents en lien avec le mandat, charte des mandataires...)

Appui aux mandataires

- Diffusion régulière d'informations et l'animation renforcée des mandats directement impactés par la réforme

Appui aux adhérents

- Diffusion d'informations régulières et par l'organisation de CREEF dédiées et/ou thématiques

2.2. PARTICIPATION AUX INSTANCES REGIONALES EMPLOI-FORMATION

Les REF/CRFP sont chargés de représenter directement ou par des représentants locaux le MEDEF dans les instances régionales emploi formation, principalement au sein du bureau du CREFOP et de ses commissions, et des Fongecif devenus Transitions Pro.

Les REF/CRFP siègent également dans ces instances pour travailler en étroite collaboration avec les mandataires élus au titre du MEDEF, présidents ou vice-présidents et les accompagner dans leur mandat afin d'assurer le lien avec la stratégie des MEDEF Régionaux.

CREFOP

Le Comité régional de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) mis en place par la loi du 5 mars 2014 se compose de comité plénier, bureau et commissions.

La loi du 5 septembre 2018 prévoit que, dans chaque région, un opérateur de conseil en évolution professionnelle sera sélectionné par France Compétences, suite à un appel d'offres national, selon un cahier des charges national publié par voie d'arrêté du ministère du travail, et après avis du bureau des différents CREFOP. Les REF/CRFP ont été mobilisés dans cette procédure de sélection des opérateurs CEP.

TRANSITIONS PRO

Les REF/CRFP ont été mobilisés sur la mise en place des Transitions Pro. Les partenaires sociaux ont décidé un double processus à articuler entre Fongecif et Transitions Pro.

Au plan juridique et opérationnel :

Il n'y a pas eu de processus de création d'une nouvelle association, car les FONGECIF, en tant qu'outils paritaires et structures employeurs, sont devenues Transitions Pro au 1er janvier 2020 (ANI).

Au plan politique et de gouvernance :

La gouvernance des FONGECIF est restée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2019, avec l'ensemble de ses prérogatives. Mais la gouvernance des Transitions Pro devait être opérationnelle dès le 1er janvier 2020.

C'est pourquoi il a été nécessaire de construire, au sein de chaque région dès le 4^e trimestre 2019 une gouvernance « de préfiguration » qui anticipe l'échéance de 2020. La seule dimension opérationnelle de cette gouvernance « de préfiguration » est liée à la négociation de la COM.

6 Etapes clés dans la mise en place des Transitions Pro ont été définies. Elles ont été articulées entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020.

1. Réunion des partenaires sociaux en région
2. Désignation des mandataires des Transitions Pro
3. Tenue du « Conseil d'administration Préfigurateur » des Transitions Pro
4. Demande d'agrément
5. Négociation de la COM
6. Mise en place effective des Transitions Pro

Les REF/CRFP ont joué un rôle clé dans le pilotage de l'installation des Associations paritaires Transitions Pro au sein des régions, dans l'accompagnement des mandataires MEDEF afin d'assurer le lien avec la stratégie de la Vice-présidence MEDEF de Certif Pro au niveau national et dans le suivi du fonctionnement opérationnel de cette instance en région.



AGFPN – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU MEDEF

ANNEXES

SYNTHESE DES BILANS D'ACTIVITE REGIONAUX

- MEDEF AUVERGNE/RHONE-ALPES
- MEDEF BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE
- MEDEF BRETAGNE
- MEDEF CENTRE/VAL-DE-LOIRE
- MEDEF CORSE
- MEDEF GRAND-EST
- MEDEF GUADELOUPE
- MEDEF GUYANE
- MEDEF HAUTS-DE-FRANCE
- MEDEF ILE-DE-FRANCE
- MEDEF MARTINIQUE
- MEDEF MAYOTTE
- MEDEF NORMANDIE
- MEDEF NOUVELLE-AQUITAINE
- MEDEF OCCITANIE
- MEDEF PACA/SUD
- MEDEF PAYS DE LA LOIRE
- MEDEF REUNION

REGION	PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	LOBBYING, CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES OUTILS POUVOIQUES	FORMATION ET ANIMATION DES MANDATAIRES	
GUAYANE	<p>INFORMATIONS ADHERENTS : newsletters emploi-compétences, petits-déjeuner avec des experts RH, que Pôle emploi, AFPC, AGEFPH, ateliers thématiques</p> <p>ALTERNANCE : Salon virtuel de l'alternance co-organisé avec le GRETA : 35 entreprises connectées / 110 étudiants / 70 offres d'emploi déposées (offres selon virtuel de pôle) ; intervention CIEP pour une présentation des primes exceptionnelles ; ateliers dans le cadre d'un recrutement d'apprentis / 5000 ; 23 postes pourvus ; impact sur les recrutements des adhérents, et en particulier nous permettant d'identifier les freins au recrutement via le dispositif alternance</p> <p>BESOIN EN COMPETENCES : identifier les besoins en recrutements des entreprises dans le cadre du renouvellement du Pacte pour l'emploi des jeunes</p>	<p>Mobiliser les acteurs du territoire pour collecter les besoins en compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution au MIR au CREFOPO pour la restructuration du CAREF (staff de 2 agents en Gpe contre 17 agents en Martinique) - Déjeuner-débat organisé par le MIR pour inventorier les dispositifs existants sur le territoire afin de lever les freins à l'embauche, particulièrement pour les TPE ; partenariats tirés : DICO (Constructifs, Uniformation, ARTO), Action logement, Mission locale, CDS, Pôle emploi, CDC <p>PACTE POUR L'EMPLOI DES JEUNES : Relance du Pacte qui a permis, depuis son lancement en 2015, l'embauche de 1 700 jeunes. Bilan au 31/12 : 169 contrats signés</p> <p>RELATIONS ECOLE-ENTREPRISE : Lancement d'un livre numérique "L'entreprise c'est quoi?" qui est accessible grâce à un QRcode lié au site de présentation du livre. Les affiches sont visibles dans les lycées. L'inauguration de la première page d'affiche s'est faite en présence de la rectrice.</p>	<p>Gestion des mandats : ajout à candidats, formation des mandataires, suivi des préférences aux réunions, suivi des ordres du jour pour apporter une expertise / stratégie, archivage des documents</p> <p>TRANSITIONS PRO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulières avec les mandataires d'ATPRO, en lien avec la DEF. - Réunion Bilanale avec l'administrateur provisoire et les mandataires UOE MEDEF afin de changer les difficultés rencontrées avec le personnel et les représentants syndicaux séjournant au CA L'ONGEOP 	<p>Outre la mission de coordination du MEDEF Guayane et ses entités régionales, les actions de partage de la voix patronale, l'action de la CIEP s'est axée en 2020 sur la réactivation de certains mandats et le renforcement de la relation avec le MEDEF Guayane et les instances ; l'animation du réseau des mandataires, notamment en vue de l'appropriation de la réforme de la formation professionnelle et le renforcement de l'accompagnement des mandataires.</p> <p>En vue de renforcer l'accompagnement des mandataires, une section de formation « Academy by Medef » a été organisée (Janvier 2020) « Medef training ».</p> <p>L'activité des mandats emploi/formation en 2020 s'est vue affectée en raison de la crise sanitaire, cependant sont à noter : - La relance de la commission EOP (emploi-formation professionnelle) du CREFOPO (dormante depuis décembre 2019) et l'initiation par le MEDEF d'un OT pour élaborer un plan d'action de relance de l'apprentissage à l'échelle du territoire. - L'initiation d'un Pro-Guyane pour laquelle le MEDEF a assuré le leadership et qui a contribué à conforter le rôle d'influenceur du MEDEF au sein du territoire. A noter que la Présidence de l'AT-Pro Guyane est assurée par un mandataire MEDEF.</p>
GUAYANE	<p>Face à la crise sanitaire, le rôle d'information et d'accompagnement des entreprises par la CIEP s'est vu renforcé : information des adhérents via des mailings synthétiques "INFO COVID Point de situation", campagne de communication sur l'offre de service et d'accompagnement à disposition des entreprises en vue de la reprise d'activité, réalisation d'une enquête à l'impact des mesures d'urgence et reprise d'activité", accompagnement individualisé des entreprises dans le cadre du PNE Formation (Information, Aide, orient selon vœux OF, conseil).</p> <p>Face à la crise sanitaire, des réunions d'échanges à distance (webinaires) ont été proposées aux adhérents (rentrées professionnelles / déconfinement progressif et retour à l'activité/Oct le développement des compétences pour assurer la transition professionnelle).</p> <p>La CIEP a été sollicitée par voie électronique pour apporter des réponses au regard des problématiques et besoins rencontrés par les entreprises sur le Champ de l'emploi et la formation professionnelle en cette période de crise sanitaire</p> <p>Des actions partenariales ont été menées en 2020 sur le champ de l'apprentissage aux côtés des acteurs du territoire : Participation à 3 projets d'ouverture de sections en apprentissage et mise en œuvre d'un partenariat avec le réseau des IAE et l'Université de Guyane (ouverture en 2020 de l'Institut Master Administration des affaires en alternance).</p> <p>Point d'accueil AGEPECE : Plus d'une cinquantaine de chefs d'entreprises ont été informés et accompagnés sur l'année 2020.</p>	<p>Club des entreprises françaises et La Guyane, une chance, les entreprises s'engagent : Leadership du Club assuré par le MEDEF Guayane avec en appui les services de l'Etat depuis 2019. Bilan 2020 : 30 entreprises de Guyane (dont 10 entreprises de la signature de la convention en 2019) / Le Leadership du Club a été tiré par l'entreprise Carrefour, adhérente du MEDEF Guayane / Les prémices d'un essaimage d'un club sur l'Outre-mer ont été entérinés en collaboration avec la DRECFTE.</p> <p>« Lancement d'une relation partenariale avec le consortium EROM (Ecole robotique du site mer) et l'association professionnelle ETECH dans le but d'impliquer une feuille de route commune et universelle entre la Commission Régionale emploi/formation et la Commission numérique et des actions communes et constituer un copil en vue de structurer la filière numérique et contribuer le développement de compétences numériques en Guyane.</p> <p>« Relance du Partenariat ICDT (l'accompagnement des jeunes diplômés bac 3) et co-construction d'un plan d'actions destiné à activer la rencontre entre les jeunes diplômés et les entreprises.</p>	<p>Organisation du l'Université régionale des mandataires (du 04 décembre à entreprises & crises) incluant le paramètre « Emploi/Éducation Formation », 5 ateliers : Atelier 1 : Evolution à venir du Projet de Transition Professionnelle dans le contexte de la COVID-19 Atelier 2 : L'écosystème de la Recherche et de l'Innovation en Hauts-de-France Atelier 3 : Les filières Ecole-Entreprise Intervenants Atelier 4 : L'emploi des cadres en 2020 et perspectives 2021 Atelier 5 : Impact de la crise sanitaire sur les formes de travail</p> <p>De manière générale, le travail de renouvellement des mandats régionaux liés à l'emploi, l'éducation et la formation a été effectué pour la majeure partie des structures et la tenue de mandataires au pleinement.</p>	
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Commission Régionale Emploi et Formation Professionnelle (CREP) : Animation de Commissions Régionales Emploi Formation en 2020 sur des sujets d'actualité au niveau national et régional. En fonction des thématiques abordées, invitation d'intervenants extérieurs : Pôle Emploi (cellule régionale entreprises), ABERF, OPCO... Durant le premier confinement et jusque juin 2020, le REF a animé la CIEP de manière hebdomadaire pour informer au plus près de l'actualité qui était alors très importante.</p> <p>RIC Réunion Régionale d'information et de coordination (RIRC) : réunion mensuelle des DG Branches et MT, animation au niveau régional avec intervention d'experts sur les sujets d'actualité.</p> <p>Interventions lors des Conseils d'Administration du MEDEF Hauts-de-France</p> <p>Convention AREST (Actions de Formation en Situation de Travail) menée avec la Région Hauts-de-France.</p>	<p>Animation des Clubs des Entreprises Inclusives (Convention signée avec la DRECFTE en déc. 2019 et 2ème semestre 2020), dans la continuité de l'événement La France, une chance pour chacun</p> <p>Une charge de mission incitative a été embauchée pour la durée des deux conventions sous la responsabilité du REF. Le REF a lui-même aussi contribué directement au projet.</p> <p>HAUTS-DE-FRANCE (Présentation Conseil RH) : Le MEDEF Hauts-de-France a été convié par la DRECFTE en 2020 pour être porteur de la PCH. Le REF s'est chargé du montage du dispositif, de la communication et du pilotage entre les entreprises et les cabinets RH.</p> <p>Réforme de la santé au travail à travers un groupe de travail spécifique. Différentes réunions ont été également organisées afin de promouvoir les regroupements de SST notamment dans le sud des Hauts-de-France.</p>	<p>Organisation du l'Université régionale des mandataires (du 04 décembre à entreprises & crises) incluant le paramètre « Emploi/Éducation Formation », 5 ateliers : Atelier 1 : Evolution à venir du Projet de Transition Professionnelle dans le contexte de la COVID-19 Atelier 2 : L'écosystème de la Recherche et de l'Innovation en Hauts-de-France Atelier 3 : Les filières Ecole-Entreprise Intervenants Atelier 4 : L'emploi des cadres en 2020 et perspectives 2021 Atelier 5 : Impact de la crise sanitaire sur les formes de travail</p> <p>De manière générale, le travail de renouvellement des mandats régionaux liés à l'emploi, l'éducation et la formation a été effectué pour la majeure partie des structures et la tenue de mandataires au pleinement.</p>	
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Salon des Transitions professionnelles</p> <p>Le Salon des Transitions Professionnelles s'est tenu du 3 au 15 décembre 2020 en distanciel :</p> <ul style="list-style-type: none"> 811 483 visiteurs, uniques 8983 CV déposés 9780 fiches contacts 8180146-entretiens 890 exposants <p>Une trentaine de conférences animées par des experts sur des problématiques de retour à l'emploi</p> <p>Fête des métiers et de l'alternance (Juin et septembre 2020)</p>	<p>Relations institutionnelles emploi/formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de la commission emploi/formation et accompagnement des mandataires - Information des instances du MEDEF et des mandataires (Rédaction Newsletters, organisation webinaires...) - Lobbying emploi/formation et promotion de l'alternance et de l'apprentissage auprès des institutions régionales : Conseil Régional, Préfecture de Région, la DRECFTE Hauts-de-France... 	<p>Des séances de travail avec les chefs de file Les rencontres à l'échelle de la section REEF et chefs de file, président de Transition pro-IDE, mandataires du CREFOPO ont été maintenues et actualisées malgré la crise sanitaire.</p> <p>Une réunion syndicataire préparatoire des mandataires patronaux Avant chaque réunion des conseils d'administration ou des instances patronaux, est organisée une préparation personnelle animée par le chef de file et le REF.</p> <p>Sont traités à cette occasion, les points à l'ordre du jour de la Réunion de Financement considérés, les positions patronales, les questions d'actualité générale susceptibles d'apporter un éclairage sur les points traités. A noter : ainsi ont également eu lieu des réunions préparatoires, quand ils siègent dans les instances considérées, les mandataires UJPF et CPME.</p>	
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Fête des métiers et de l'alternance (Juin et septembre 2020)</p> <p>Face à la crise sanitaire, le MEDEF Hauts-de-France et ses partenaires se sont mobilisés et ont lancé le 1er salon virtuel de la Fête des Métiers, de l'Orientation et de l'Alternance (FOM) en septembre 2020. Grâce au soutien de ses partenaires, les CFA et les écoles, les jeunes ont pu trouver facilement une formation et conclure leurs contrats d'apprentissage.</p> <p>Organisé en partenariat avec la Préfecture de la Région Hauts-de-France, la CCI Paris Ile-de-France, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'Education nationale et Pôle emploi, ce salon digital se déroulera en deux phases : une phase de lancement dès le 17 juin prochain (meetup de recherche et CVthèque...) puis une seconde phase du 22 septembre au 16 octobre 2020 (visioconférence, chatbot...).</p>			

REGION	PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	LOBBYING, CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES	FORMATION ET ANIMATION DES MANDATAIRES
NOUVELLE-AQUITAINE	<p>Le REF et les CREF sont intervenus à plusieurs reprises dans des réunions nationales des branches professionnelles et des MEDEF Territoriaux, afin de présenter la réforme de la Formation Professionnelle et l'apprentissage.</p> <p>Ils demeurent les interlocuteurs privilégiés des branches professionnelles, des Entreprises, de FEI et du Conseil Régional sur les questions formation, emploi et éducation.</p> <p>Ils ont animé des réunions de DNV, et d'organismes de formation pour espérer dans le détail et concrètement les enjeux liés à la mise en œuvre de la réforme.</p>	<p>CREOP</p> <p>Le REF est membre du Bureau du CREOP et de 4 commissions spatiales du CREOP à côté du soutien du positionnement des outils de formation du monde Patronal et Consulaire, ainsi qu'à la défense des outils Partaires de gestion de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.</p> <p>Transitions pro NIA</p> <p>Le REF est Administrateur de Transitions PRO Nouvelle-Aquitaine et participe, à ce titre à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de ce organisme.</p> <p>Le REF est membre du Comité de Pilotage des CREF et du Comité de Pilotage des CREF Aquitains.</p> <p>De plus les CREF sont membres de la Commission Partaire d'examen des dossiers de financement des CPE TP, qui se réunit tous les mois.</p> <p>ABACT AQUITAINE</p> <p>Le REF et les CREF ont contribué dans les CA des 3 ABACT respectives à la création et à la mise en place de TABACT Nouvelle-Aquitaine</p> <p>IPRI POLE EMPLOI</p> <p>Le REF et les CREF sont Membres de l'IPRI Stratégique et l'IPRI technique de Pôle Emploi Aquitaine.</p> <p>A ce titre ils jouent un rôle de conseillers politiques et techniques auprès du Président MEDEF de cette instance.</p> <p>Ce sont plus de 12 réunions qui ont été organisées afin de définir la ligne politique des Partenaires Sociaux au sein de cette Instance.</p> <p>RELATIONS FEDERATIONS TERRITOIRES</p> <p>Le REF et les CREF entretiennent des relations étroites avec les Délégués Général des Branches Professionnelles qu'il héberge au sein de leur région professionnelle, et coordonnent dans le cadre des réunions qui leurs sont tenues par le MEDEF Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Animation de CLEF : comité de liaison emploi formation qui regroupe les ME et Fédérations. Travaux aussi la CPME, l'UIP et l'UCES pour la construction d'une parole patronale partagée. Instance privilégiée par le Directeur régional de la Direccte qui intervient régulièrement.</p> <p>Universités</p> <p>Le CREF est Administrateur de l'IAE de Bordeaux et est présent dans 2 Conseils de Préfecture (l'unement de l'Université de Bordeaux 4 et de l'UTL).</p> <p>RECTORAT</p> <p>Le REF et les CREF ont contribué à l'élaboration et à la signature de la Convention de partenariat entre le Rectorat de la Région Nouvelle-Aquitaine et le MEDEF Nouvelle-Aquitaine.</p>	<p>Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine a mené au cours de l'année 2020, des missions permises par la définition d'une politique régionale par une employabilité formation correspondant aux besoins des entreprises locales et la mobilisation des adhérents, par la mise à l'échelle de chaque Conseil d'Administration du MEDEF Nouvelle-Aquitaine, des points liés à la Formation Professionnelle, à la mise en œuvre de la réforme, au développement de l'apprentissage, et développement des relations écoles / Entreprises, ainsi que l'organisation de l'équipe emploi formation en région, dans le cadre de la réforme territoriale.</p> <p>A ce titre le Délégué Général a été en contact permanent avec les Présidents et Délégués généraux des 11 MEDEF Territoriaux et 23 Branches professionnelles membres du MEDEF Nouvelle-Aquitaine, afin d'effectuer les délégations des mandataires dans les instances liées aux questions emploi formation et issues de la mise en œuvre de la réforme territoriale.</p> <p>Cette démarche s'est faite dans un esprit de respect et d'absence de l'ensemble des territoires constitutifs de la nouvelle région, et dans un esprit d'équité régionale et de rétablissement des compétences des Mandataires concernés.</p> <p>2 réunions de mandataires au printemps et à l'automne : point de situation de chaque instance, espèce contrainte covid-19, plan de relance, et actualités régionales</p>
OCCITANIE	<p>Accompagnement des entreprises, des MEDEF Territoriaux et des Branches Professionnelles en région sur le champ de l'Éducation Professionnelle, l'Apprentissage et l'Emploi.</p> <p>Animation de deux CREF et de deux groupes de travail (Apprentissage et BEI)</p> <p>Mise en place de actions en faveur pour favoriser le recrutement sur les métiers qui recrutent ou qui sont en tension :</p> <p>Contribution au dispositif MOOSES d'EMPLOIS d'Accompagnement des dirigeants dans leur enjeu RH, de recrutement ou de surveillé des compétences, communiqués lors de webinaires, mise en lien des collaborateurs recrutés avec les acteurs de l'écosystème régional.</p> <p>Identification des actions des adhérents du MEDEF Occitanie et amplification des actions.</p> <p>Contribution au rapprochement du monde éducatif et du monde économique en région Occitanie par la mobilisation des adhérents dans le cadre du développement des actions école entreprise (Appel à Projets ADIEE).</p> <p>Contribution à la rédaction des fiches métiers en lien avec le cadre du dispositif « Orientations et Métiers d'Avenir » et appui au déploiement de cette action MEDUF dans l'ensemble des établissements de formation initiale en Occitanie</p>	<p>Participation aux comités de mandats et au bon recrutement des mandataires</p> <p>Animation de groupes de travail régionaux et des CREF de l'Occitanie</p> <p>Actions spécifiques Emploi et Formation prodes Territoires</p> <p>Animation des chefs de file via la commission emploi formation en lien avec la Vice Présidente à l'emploi Formation</p> <p>Animation des mandataires Transition Pro et participation à l'animation de la commission 3 du CREOP "anticipation des besoins en compétences des entreprises"</p> <p>Construction de la politique régionale du MEDEF Occitanie et diffusion via les mandats ou groupes de travail dans les différentes instances régionales</p>	<p>Actions globales :</p> <p>Participation aux comités de mandats et au bon recrutement des mandataires</p> <p>Animation de groupes de travail régionaux et des CREF de l'Occitanie</p> <p>Actions spécifiques Emploi et Formation prodes Territoires</p> <p>Animation des chefs de file via la commission emploi formation en lien avec la Vice Présidente à l'emploi Formation</p> <p>Animation des mandataires Transition Pro et participation à l'animation de la commission 3 du CREOP "anticipation des besoins en compétences des entreprises"</p> <p>Construction de la politique régionale du MEDEF Occitanie et diffusion via les mandats ou groupes de travail dans les différentes instances régionales</p>
PAYS-DE-LA-LOIRE	<p>Les projets et l'animation dans les territoires portés sur des enjeux prioritaires pour les MEDEF territoriaux et les branches professionnelles ont été accompagnés par les experts RH, l'emploi, l'acte académique et la marque.</p> <p>Les actions de médiation ont été réalisées dans le cadre de la situation liées à la Covid-19.</p> <p>Les actions et les initiatives ont été adaptées du fait de la situation liées à la Covid-19.</p> <p>Projets « Digitalisation de la formation » et « Formation à distance » :</p> <p>Le projet sur la Digitalisation dans les entreprises s'est prolongé tout au long de l'année 2020, sur deux parcours, impliquant des entreprises des MEDEF Vendée, Loire-Atlantique, Cholet pour un parcours et des entreprises du Mayet-Mayenne pour le second parcours.</p> <p>Appui à l'animation des Webinaires du Medef National sur la « Formation à distance »</p> <p>Comment réagir à la mise en œuvre des formations à distance ? à la 16/11/20 et le 25/11/20</p> <p>Faire évoluer son plan de gestion des compétences malgré le contexte COVID19 (conditions de ressource, avant après, échanges sur les instances salariées).</p> <p>Appui au conseil aux adhérents, rendez-vous individuels :</p> <p>Organisation d'un Webinaire avec l'UT Together le 15/10/20 - Plus d'forme digitale d'accompagnement et de mises en relation des managers intersectoriel et de proximité - Une complicité de managers ont participé</p> <p>Appui conseil aux adhérents, rendez-vous individuels :</p> <p>Appuyer une entreprise sur les sujets RH (non Droit Social), formation, emploi, et compétences</p> <p>Dans la situation liées à la Covid-19 :</p> <p>Entretiens individuels avec les adhérents des MEDEF Territoriaux : PNE Formation, mise en œuvre de l'ANI travail, entretiens professionnels et bilan à 6 ans...</p>	<p>Participation au CA et au bureau pour soutenir la présidence et la direction et participer à tous les travaux de transformation</p> <p>Mise en place des nouvelles règles et procédures</p> <p>Participation au comité de pilotage de l'élaboration des nouvelles priorités de sélection des demandes</p> <p>Élaboration de la liste des candidats</p> <p>Préparation du fonctionnement des commissions</p> <p>Intégration des nouvelles missions dans la mise en place du CEP et de traitement des salaires dématérialisés</p> <p>Optimisation et négociation des moyens financiers auprès des services de FEIAC</p> <p>Lancement des premiers travaux pour la mise en œuvre de TRANSO en relation étroite avec le MEDEF national</p> <p>Relations avec les OPCO</p> <p>Entretien de lien avec les directions en partageant sur les sujets régionaux et la collaboration sur certains projets</p> <p>Préparer les modalités de négociation des contrats d'objectif avec le Conseil régional. Suivre des travaux en cours dans ce cadre.</p> <p>Appui aux entreprises et vis-à-vis avec la DIRECCTE et la CFEI sur les dispositions particulières de l'INE formation et de l'apprentissage en période de crise sanitaire</p> <p>Mise en place d'une commission OPCO Transition Pro sous l'égide du CREOP (suite de la conférence sociale), Rédaction de sa feuille de route.</p> <p>AGEFAP</p> <p>Mettre le CFA en ordre de marche pour faire face à la réforme</p> <p>Principaux chantiers lancés : démarche pour une certification qualité, mise en place d'une comptabilité analytique, impact des nouvelles modalités de financement et relations avec les OPCO financeurs.</p> <p>Café des relations avec les différents compositaires</p> <p>Réguler l'offre de formation en fonction des besoins du monde économique. Définir de nouvelles priorités relatives à l'analyse des demandes</p>	<p>Transition PRO</p> <p>Participation au CA et au bureau pour soutenir la présidence et la direction et participer à tous les travaux de transformation</p> <p>Mise en place des nouvelles règles et procédures</p> <p>Participation au comité de pilotage de l'élaboration des nouvelles priorités de sélection des demandes</p> <p>Élaboration de la liste des candidats</p> <p>Préparation du fonctionnement des commissions</p> <p>Intégration des nouvelles missions dans la mise en place du CEP et de traitement des salaires dématérialisés</p> <p>Optimisation et négociation des moyens financiers auprès des services de FEIAC</p> <p>Lancement des premiers travaux pour la mise en œuvre de TRANSO en relation étroite avec le MEDEF national</p> <p>Relations avec les OPCO</p> <p>Entretien de lien avec les directions en partageant sur les sujets régionaux et la collaboration sur certains projets</p> <p>Préparer les modalités de négociation des contrats d'objectif avec le Conseil régional. Suivre des travaux en cours dans ce cadre.</p> <p>Appui aux entreprises et vis-à-vis avec la DIRECCTE et la CFEI sur les dispositions particulières de l'INE formation et de l'apprentissage en période de crise sanitaire</p> <p>Mise en place d'une commission OPCO Transition Pro sous l'égide du CREOP (suite de la conférence sociale), Rédaction de sa feuille de route.</p> <p>AGEFAP</p> <p>Mettre le CFA en ordre de marche pour faire face à la réforme</p> <p>Principaux chantiers lancés : démarche pour une certification qualité, mise en place d'une comptabilité analytique, impact des nouvelles modalités de financement et relations avec les OPCO financeurs.</p> <p>Café des relations avec les différents compositaires</p> <p>Réguler l'offre de formation en fonction des besoins du monde économique. Définir de nouvelles priorités relatives à l'analyse des demandes</p>

Convention AGFPN / MEDEF

(article 3-4-5-6 de la convention du 29/05/2015)

Etat des dépenses exposées par le MEDEF en 2020 et justification comptable de l'utilisation des fonds octroyés par l'AGFPN

Coûts engagés par le MEDEF	Total en €	Mission 1 (*)	Mission 2 (*)
1/ Charges directement imputables : coûts directs / coûts spécifiques			
1-A - Frais de personnel directement affectés aux missions	3 325 841		
1-B - Opérations et charges directes	3 823 797		
1-C - Coûts engagés par les MEDEF Régionaux "Préciputs régionaux"	2 561 323		
Total des charges directement imputables	9 710 961	9 364 901	346 060
2/ Charges indirectes : coûts communs			
2-A - Frais de personnel en appui	116 251		
2-B - Frais de fonctionnement communs	231 725		
Total des coûts communs	347 976	335 575	12 400
Total des coûts engagés en 2020	10 058 937	9 700 476	358 461

Tableau complémentaire
 Nature des dépenses engagées
 (Confère plan comptable général)

	2020	
Nature des dépenses	Dépenses N	N° de compte plan comptable
CHARGE D'EXPLOITATION	21 024	601 à 609
Achats de marchandises	-	
Fourniture de bureau	667	606400/409
Fourniture informatique	7 284	606410/411/420/430
Achats de matières premières et autres combustibles	8 640	606120/130
Subvention préciput	-	740200
Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 433	6063..
... selon utilisation de votre organisation	-	
AUTRES CHARGES EXTERNES	840 390	610 à 629 hors 621 et 622
Hébergement Intranet	16 919	611
Locations et autres charges externes	9 380	613
Charges locatives et co-propriété	-	614
Entretien et réparation	101 567	615
Assurances	6 302	616
Etudes et recherches	-	617
Divers (dont documentation)	-	618
Publicité, publications, relations publiques	76 376	623
Transports, de biens et transports collectifs du personnel	48	624
Déplacements, missions et réception	65 903	625-791430
Frais postaux et télécommunication	12 113	626
Services bancaires et assimilés	634	627
Divers (concours divers, cotisations)	551 147	628
... selon utilisation de votre organisation	-	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 171	631 à 637
Taxes sociales	-	631
Autres impôts, taxes et versements	17 171	633/634/635
... selon utilisation de votre organisation	-	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 314 608	641 à 648 et 621 et 622
Rémunérations	-	641-791310
Charges sociales	15 662	645, 647, 648 - 791320
Rémunérations chargées	3 423 261	641-645
Personnel extérieur, rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 875 685	621 et 622
... selon utilisation de votre organisation	-	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 939 198	651 à 658
Reversement aux structures, versement pour actions décentralisées	-	658.100
subv. Medef régional/CRFP	3 940 761	657
charges diverses de gestion courante	1 563	658-758
... selon utilisation de votre organisation	-	
CHARGES FINANCIERES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES, PROVISIONS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	76 546	661 à 668, 671 à 678 et 681 à 687
Intérêts et charges assimilées	-	661
Perte de change-	-	666-766
Charges exceptionnelles	-	671
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	530	675
Dotations aux amortissements et provisions	76 016	681
... selon utilisation de votre organisation	-	
PARTICIPATION DES SALARIES-IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	-	691-695-699
Impôts sur les bénéfices	-	695
PRODUCTION IMMOBILISEES	-	
Immobilisations incorporelles	-	721
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	150 000	
Concours publics et Subventions d'exploitation	150 000	740
TOTAL GLOBAL	10 058 937	



Convention AGFPN / MEDEF

(article 3 de la convention du 15/05/2018)

Identification des financements octroyés au MEDEF par l'association de gestion du fonds paritaire national

La comptabilité du MEDEF et tenue selon la méthode comptable des engagements.

Les crédits AGFPN reçus par le MEDEF sont enregistrés à la date d'encaissement.

En fin d'année, les crédits restant à percevoir au titre de l'année (N) sont provisionnés dans les comptes de l'année (N) sur la base du décompte communiqués par l'AGFPN.

Par ailleurs, les provisions sur les crédits (N-1) sont extournés dans les comptes (N) au moment de l'encaissement des fonds correspondants.

Crédit AGFPN encaissé en 2020 par le MEDEF au titre de 2019	Total en €
crédit versé au titre des activités à l'article L.2135-11 du code du travail	
<u>au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (mission 1)</u>	
Fonds 2019 - virt du 28/01/20 - 4ème acompte mission 1 (Branche)	430 126,00
Fonds 2019 - virt du 28/01/20 - 4ème acompte mission 1 Interpro	2 425 149,00
Fonds 2019 - virt du 29/04/20 - solde mission 1 interpro	2 643 761,00
Fonds 2019 - virt du 29/04/20 - solde mission 1 branche	551 157,00
Fonds 2018 - virt du 04/12/20 - régul 2018	25 348,00
<u>au titre de la participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de l'Etat (mission 2)</u>	
Fonds 2019 - virt du 29/04/20 - solde mission 2 subvention d'état	564,00
Total encaissé en 2020 <i>(montant provisionné dans les comptes 2019 & extournés dans les comptes 2020)</i>	6 076 105

(*) dont 7 015 844 € de crédits 2019 reportés et utilisés en 2020

Crédit AGFPN encaissé en 2020 par le MEDEF au titre de 2020	Total en €
crédit versé au titre des activités à l'article L.2135-11 du code du travail	
<u>au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (mission 1)</u>	
Fonds 2020 - virt du 04/06/20 - 1er acpte 2020	1 610 316,00
Fonds 2020 - virt du 04/06/20 - 1er acpte 2020	246 383,00
Fonds 2020 - virt du 20/07/20 - 2nd acpte 2020	2 652 285,00
Fonds 2020 - virt du 20/07/20 - 2nd acpte 2020	405 807,00
Fonds 2020 - virt du 27/10/20 - 3ème acpte 2020	2 652 285,00
Fonds 2020 - virt du 27/10/20 - 3ème acpte 2020	405 807,00
<u>au titre de la participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de l'Etat (mission 2)</u>	
Fonds 2020 - virt du 04/06/20 - 1er acompte - mission 2 (100 %) - Subvention d'Etat	294 621,00
Total encaissé en 2020	8 267 504

Crédit AGFPN encaissé en 2021 par le MEDEF au titre de 2020	Total en €
crédit versé au titre des activités à l'article L.2135-11 du code du travail	
<u>au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (mission 1)</u>	
Fonds 2020 - virt du 28/01/21 - 4ème acpte 2020	2 557 561,00
Fonds 2020 - virt du 28/01/21 - 4ème acpte 2020	391 314,00
Fonds 2020 - virt du 29/04/21 - solde 2020 (Interpro)	839 828,00
Fonds 2020 - virt du 29/04/21 - solde 2020 (branche)	657 128,00
<u>au titre de la participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de l'Etat (mission 2)</u>	
Fonds 2020 - virt du 29/04/21 - solde 2020	723,00
Total encaissé en 2021 <i>(montant provisionné dans les comptes 2020 : 3 132 299 €)</i>	3 132 298

(*) dont 8 615 883 € de crédits 2020 reportés et qui seront utilisés en 2021

Description du processus d'affectation des charges du MEDEF à chaque rubrique de mission d'intérêt général rappelée à l'article L 2135-11 du code du travail

Préambule

Le présent justificatif financier est constitué des dépenses engagées par le MEDEF en 2020 à partir des écritures comptables enregistrées en comptabilité générale et analytique 2020 y compris les mandats de gestion 2020 réalisés par les MEDEF Régionaux.

1/ Charges directement imputables : coûts directs / coûts spécifiques

1-A / Frais de personnel directement affectés aux missions :

Ce poste comprend les salaires, charges sociales comprises, des collaborateurs suivants :

- * personnes dont l'activité est directement dédiée aux missions et actions "Emploi-Formation" en conformité avec l'article L2135-11
- * personnes dont une partie de l'activité est directement liée aux missions & actions "Emploi-Formation" en conformité avec l'article L 2135-11. Le pourcentage des temps passés aux activités "éducation formation" de chacun a été appliqué aux salaires de chaque personne concernée.

1-B / Opérations et charges directes

Les frais de fonctionnement concernent les personnes dont l'activité est directement dédiée aux activités sus-citées.

Ces frais sont de deux natures :

- * actions et opérations déclinées dans le cadre de l'article L 2135-11 (Observatoire sur l'Emploi, Etudes, Déploiement de la réforme formation, etc.)
- * frais généraux du type fournitures, les affranchissements, photocopies, documentation, frais de déplacements, etc.

1-C / Coûts engagés par les MEDEF Régionaux

Le MEDEF et les MEDEF Régionaux se sont rapprochés aux fins de définir les conditions et modalités d'affectation par le MEDEF au MEDEF Régional d'une part de la subvention versé par l'AGFPN au titre de l'action engagée à l'échelon local de l'organisation selon la convention de défraiement conclue entre l'AGFPN et le MEDEF en date du 15 mai 2018.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 instaurant un financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, le MEDEF s'est vu confier une mission d'intérêt général pour la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement.

Il a été décidé, en accord entre le MEDEF et les MEDEF Régionaux, de décliner cette mission au niveau régional par une politique patronale d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles et conforme aux besoins concrets des entreprises régionales et locales.

Dans le cadre de la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État, l'échelon régional est en responsabilité dans la définition et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle et d'apprentissage.

Le MEDEF, afin d'agir au mieux de l'intérêt des entreprises, a mandaté les MEDEF Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement en région, en cohérence avec les priorités retenues par le MEDEF au plan national.

A cet effet, des moyens spécifiques sont affectés à cette mission au niveau régional depuis plusieurs années.

Chaque MEDEF Régional a préparé et a déployé un plan d'action pour l'année 2020 afin de conduire la mission d'intérêt général.

Dans cette logique, le MEDEF et les MEDEF Régionaux ont signé un mandat de gestion en 2020. Afin d'accompagner la réalisation des missions confiées aux MEDEF Régionaux, le MEDEF peut affecter des moyens humains, par exemple un responsable régional emploi-formation professionnelle et/ou un coordinateur régional de la formation professionnelle et/ou un chargé de mission formation.

Règles financières :

Eu égard au plafond de subvention global attribué au MEDEF par l'AGFPN et aux frais effectivement engagés par le MEDEF au niveau national de l'organisation, le défraiement du MEDEF Régional est pris en charge par le MEDEF à hauteur d'un plafond annuel décliné en 2 sections.

- Section 1 - remboursement de tout ou partie des frais de mission et de structure liés à l'équipe emploi-formation du MEDEF national en région (coordinateur régional formation professionnelle et/ou responsable régional emploi-formation et/ou chargé de mission) que le MEDEF Régional aura exposés (locaux utilisés, secrétariat, déplacements, frais administratifs divers) ;
- Section 2 - remboursement de tout ou partie des frais engagés par le MEDEF Régional pour des actions de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle en région (dépenses de prestations externes pour l'organisation des actions, dépenses de personnel supplémentaires attaché à l'action, frais de fonctionnement interne identifiés pour l'action). Remboursement de tout ou partie des frais engagés par le MEDEF Régional pour l'animation des mandataires en région, protection sociale et santé au travail.

Justification financière :

Le MEDEF Régional a l'obligation de rendre-compte au MEDEF pour l'exercice de ce mandat de gestion sur le mode des obligations qui s'imposent au MEDEF par l'AGFPN.

Le MEDEF Régional est tenu de rendre compte de sa gestion au MEDEF dans les formes prescrites par le demandeur (annexe 2 - règles relatives au bilan financier) et notamment au plus tard le 30 avril 2021 :

- un bilan qualitatif et quantitatif intégrant un descriptif des conditions de réalisation des missions, approuvé par le Président du MEDEF Régional ;
- un bilan financier intégrant la liste des dépenses réalisées avec les copies des pièces justificatives au titre du présent mandat (facture, contrat de prestation, convention...). Ce bilan doit être attesté soit par un commissaire aux comptes, soit par un auditeur externe, étant précisé qu'une telle attestation devra porter sur la conformité avec la comptabilité des frais pris en compte et/ou sur la validité des informations ayant contribué aux modalités de calcul qui auront été retenues.

Ce bilan financier porte sur la justification financière des dépenses éligibles au titre des sections 1 et 2 décrites dans l'article 5 du présent mandat de gestion. Les règles de justification à appliquer sont décrites en annexe 2 du mandat de gestion 2020.

2/ Charges indirectes / coûts communs

Les coûts communs sont calculés en appliquant aux frais communs une clé de répartition calculée comme suit : effectif moyen affecté aux activités "Emploi-Formation" selon article L 2135-11 / effectif moyen du MEDEF.

2-A / Frais de personnel en appui :

Les frais retenus sont les suivants :

- * salaires, charges sociales comprises, des collaborateurs qui sont en appui administratif des services centraux et de l'application d'une clé de répartition, à savoir la direction informatique, la direction des ressources humaines, la direction financière, le secrétariat général et la direction de la logistique.

La clé de répartition est ensuite appliquée à l'assiette permettant de calculer les frais de personnel correspondants.

2-B / Frais de fonctionnement communs :

Les frais de fonctionnement concernent les frais de gestion des locaux, les frais informatiques et les frais généraux.

La clé de répartition est ensuite appliquée à l'assiette permettant de calculer les frais de fonctionnement correspondants.